

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie d'action "Privilege" -BNP Paribas Europe High Conviction Bond (FR0013276557)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : De la classification Obligations et autres titres de créance internationaux, la SICAV a pour objectif de maximiser la performance sur la durée minimale de placement recommandée. Le portefeuille est constitué sans référence à l'indicateur de référence JPMORGAN Europe, utilisé à titre d'analyse de la performance uniquement.

Caractéristiques essentielles de la SICAV : L'objectif est atteint au travers d'une gestion discrétionnaire des titres de créance internationaux, émis sur un marché réglementé d'un pays de l'OCDE, par des organismes privés et publics et accessoirement sur les pays des marchés émergents. La zone prépondérante d'investissement est l'Europe. Sont incluses dans l'univers d'investissement, dans la limite de 10% de l'actif net : les obligations convertibles contingentes, dans la limite de 50% de l'actif net : les différentes catégories de dette subordonnée. Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres de la SICAV et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation. L'utilisation des notations mentionnées ci-après participe à l'évaluation globale de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. Les titres de créance en portefeuille peuvent bénéficier d'une notation minimale de BB-/Ba3/BB- (S&P/Moody's/Fitch) ou jugée équivalente par le gestionnaire financier. La part des titres de la catégorie «Non investment grade, spéculative» de BB+/Ba1/BB+ à BB-/Ba3/BB- (S&P/Moody's/Fitch), ne représentera pas plus de 20% de l'actif net de la SICAV. Les instruments du marché monétaire peuvent bénéficier d'une notation minimale de A3/P3/F3 (S&P/Moody's/Fitch) ou jugée équivalente par le gestionnaire financier.

Le portefeuille est composé de titres de créance et d'instruments du marché monétaire. Il est constitué au terme d'un processus reposant sur l'analyse économique et des cycles de crédit et d'inflation ainsi que des éléments techniques propres aux marchés obligataires.

Les principales décisions reposent sur le choix d'une sensibilité globale entre 0 et 10, le positionnement sur la courbe des taux d'intérêt, l'exposition géographique, l'allocation entre organisme privés et publics, l'allocation entre taux nominaux et taux réels, l'exposition aux devises jusqu'à 40% de l'actif net. Le portefeuille devra contenir au minimum 50% d'emprunts libellés en euro.

Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en couverture ou en exposition. Du fait de l'utilisation des instruments financiers à terme, l'exposition globale de la SICAV pourra représenter jusqu'à 110% de l'actif net.

La SICAV expose le résident de la zone Euro à un risque de change dans la limite de 50% de l'actif net.

Les demandes de rachat sont centralisées auprès de BNP Paribas Securities Services du lundi au vendredi à 13h (heure de Paris) sur la base de la valeur liquidative datée du jour J, calculée en J+1 et seront réglées dans un délai maximum de 5 jours suivant celui de l'évaluation de l'action.

Affectation du résultat net et des plus-values nettes réalisées: Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus de la SICAV.

Autres informations : La SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV;
- La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans des instruments de taux justifie la catégorie de risque. Il est demandé à l'investisseur une attention particulière sur le fait qu'une hausse des taux d'intérêt signifie une baisse de valeur des investissements en obligations et autres titres de créance.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- Risque de crédit**: risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- Risque lié aux instruments dérivés**: l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de la SICAV y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC :2,95%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par la SICAV sur une année	
Frais courants	0,46% ^(*)
Frais prélevés par la SICAV dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

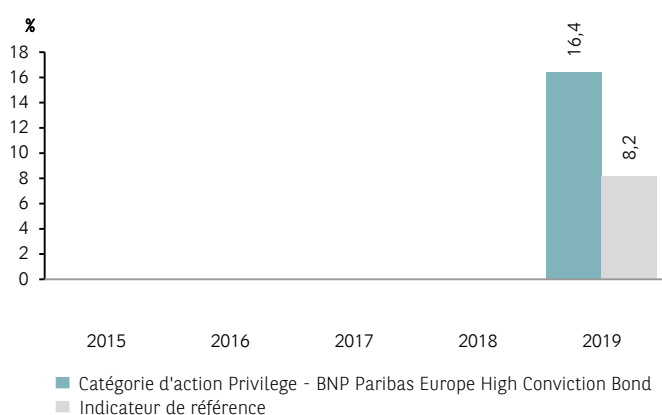
Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en septembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de performance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par la SICAV lorsqu'elle achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus de la SICAV, disponible auprès de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France à l'adresse suivante TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- La SICAV a été créée le 30 décembre 1982 ;
- La catégorie d'action a été créée le 30 janvier 2018 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.
- Les modalités de calcul des performances ont été adaptées suite à la fusion de CamGestion par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France en novembre 2017.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) l'autre(s) catégorie(s) d'actions de la SICAV, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La valeur liquidative de la SICAV est disponible à l'adresse suivante: www.bnpparibas-am.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de cette SICAV peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Cette SICAV est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2020.

